

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2017

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, M. Leboulanger, M. Crave, M. Bernier, M. Blin, Mme Marnier.

Absentes excusées : Mme Alexandre, Mme Lesellier, Mme Vaillant.

Secrétaire de séance : M. Bernier

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal du pouvoir que lui a donné Mme Vaillant.

Il présente le procès verbal de la séance du 15 mars 2017 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Taux d'imposition 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation = 18.54 %
- Foncier bâti = 22.24%
- Foncier non bâti = 52.55 %

2. Compte de gestion et compte administratif 2016, affectation du résultat, budget primitif 2017 (commune)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2016, affecte à l'unanimité à la section d'investissement la somme de 31 457.70 € et adopte le budget primitif 2017 (11 voix pour – 2 abstentions)

3. Compte de gestion et compte administratif 2016, affectation du résultat, budget primitif 2017 (assainissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2016, conserve la totalité du résultat à la section de fonctionnement et adopte le budget primitif 2017.

4. Tarif assainissement 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le tarif de l'assainissement et de reconduire les tarifs de 2016 pour 2017 à savoir :

- ✓ Abonnement : 14€
- ✓ Le mètre³ : 0,90€

5. Indemnités de fonction des élus

Suite à la revalorisation des échelles indiciaires de la Fonction Publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités du maire et des adjoints comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Maire : 32% de l'indice terminal de la Fonction Publique

Adjoints : 9% de l'indice terminal de la Fonction Publique